

CHARTRE DU RÉSEAU des ACCUEILS DES VILLES FRANÇAISES

Les Accueils des Villes Françaises ont pour mission d'accueillir en priorité les Nouveaux Arrivants dans nos villes et les personnes en recherche de lien social pour favoriser la création et le développement d'un réseau relationnel.

Afin de remplir au mieux cette mission, elles sont organisées en un réseau, "le Réseau des AVF" dont les fondamentaux sont repris dans la présente charte, approuvée par l'Assemblée Générale de l'UNAVF le 9 mars 2022.

Elle est le signe de leur appartenance au Réseau, et tous les membres du Réseau s'engagent à la respecter, garantissant ainsi la cohésion du Réseau et son efficacité.

1 – Les valeurs du Réseau des AVF

- Afin de mener à bien leur mission d'accueil, les AVF s'attachent à respecter et promouvoir les valeurs fondamentales liées à l'accueil et au lien social, reprises dans le Projet Associatif.

2 – Les moyens d'action des AVF

- L'accueil au sein des AVF, ainsi que la gestion et l'animation de l'association, sont assurées par des bénévoles, membres actifs de l'association, qui doivent recevoir une formation adaptée.
- Dans le cadre de leur mission d'accueil, les AVF organisent des manifestations spécifiques. Ils peuvent aussi mettre en œuvre des activités, sorties et autres manifestations afin de faciliter le développement des liens sociaux entre anciens et nouveaux adhérents.

3 – L'organisation générale du Réseau des AVF

Le Réseau est composé des AVF, des Unions Régionales et de l'Union Nationale.

- Les AVF assurent la mission d'accueil du Réseau, à laquelle chaque adhérent contribue. Ils jouissent d'une autonomie de gestion.
- Ils adhèrent obligatoirement à une Union Régionale dont le rôle est de les accompagner dans leur mission, de répondre au mieux à leurs besoins et à leurs attentes, et de favoriser une dynamique d'échanges, de coopérations et de partages de compétences régionaux et inter-régionaux.
- L'Union Nationale est l'organe de coordination inter-régionale. Par délégation des Unions Régionales qui la composent, elle fournit aux AVF des services communs, notamment formations et outils de communication. Elle représente le Réseau au niveau national.

4 – Les atouts de l'appartenance au Réseau des AVF

Les atouts	Les principes
Une identité commune	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les associations du Réseau utilisent toutes une même marque et un même logo, appliquent une même charte graphique et utilisent des outils de communication communs, mis à disposition notamment par l'Union Nationale. Ils contribuent ainsi à l'image, à l'identification du Réseau et à sa notoriété.
Une dynamique collective	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Réseau s'est doté d'un Projet Associatif construit en relation avec les membres du Réseau et mis à jour périodiquement. Après personnalisation par les AVF et leurs Unions Régionales, il est un élément moteur de son action.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Réseau organise chaque année des événements collectifs auxquels tous ses membres participent ; ils renforcent sa visibilité externe et sa cohésion interne.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les coopérations et les événements inter-AVF sont des moyens d'amplification des initiatives et des actions individuelles. Les Unions Régionales s'engagent à les promouvoir et les soutenir.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le partage systématique d'informations entre membres du Réseau et le fonctionnement régulier et transparent des instances des associations du Réseau (conseils d'administration, commissions, etc.) permettent de décider collectivement d'actions communes adaptées. La participation de chaque membre en accroît l'impact.
Une efficacité amplifiée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La mise en place et l'utilisation d'un service spécialisé de formation, au sein du Réseau, aide nos bénévoles à assurer leur mission. ➤ La recherche ou le développement par le Réseau d'outils communs correspondant à nos besoins et la négociation commune avec les fournisseurs sont porteurs d'économie et d'efficacité.
Une solidarité entre membres	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La contribution collective et proportionnelle des associations du Réseau à son fonctionnement, notamment par le partage de compétences et par le règlement des cotisations, permettent à tous les membres du Réseau de bénéficier de services communs.
Une présence active dans la société	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'établissement de partenariats, qu'ils soient négociés localement, régionalement ou par l'Union Nationale au profit de tout le Réseau, contribue à développer la visibilité et l'efficacité de chaque association.

Les dispositions opérationnelles de fonctionnement du Réseau sont exprimées dans les statuts et les règlements intérieurs des AVF et de leurs Unions, et le cas échéant dans des documents spécifiques.

Engagement des membres du Réseau, signataires de la charte

**Chaque association signataire s'engage à conduire sa mission et
à inscrire son action dans le cadre du Réseau, tel que précisé ci-dessus,
à contribuer à son dynamisme
et à en respecter les décisions collectives et les engagements qui en découlent.**

Ne pas respecter cette charte, c'est abandonner l'appartenance au Réseau.

Charte signée par AVF Cherbourg-en-Cotentin le 9 juillet 2022